



## **TERMES DE REFERENCE (TDR)**

# **ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE LA COOPERATIVE PRODUCTIVE SOLIDAIRE (CPS) MIXTE DIASPORA**

UE : 82 Rue de Prinzenberg  
4650 Luxembourg - Tel : +352 691 66 88 48  
[contact@cl2d-africa.org](mailto:contact@cl2d-africa.org)

Sénégal : 10ième Villa N° 752 Thiès  
Tel +221 33 951 95 45 – +221 77 633 77 73  
[www.cl2d-africa.org](http://www.cl2d-africa.org)

## **1. Contexte et justification**

L'Agenda 2050 de la République du Sénégal place l'autonomisation des femmes, la valorisation des ressources locales et l'intégration de la diaspora au cœur de son projet de société.

Dans cette perspective, le Pôle Autonomisation des Femmes et de la Diaspora du CL2D initie la mise en place d'une Coopérative Productive Solidaire (CPS) Mixte Diaspora, conformément à la Loi d'Orientation n°2021-28 sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

Cette Assemblée Générale Constitutive a pour but de formaliser la création de la CPS et d'élire ses instances dirigeantes, tout en affirmant son rôle dans la mise en œuvre des priorités nationales d'autonomisation économique, de valorisation des filières locales et de mobilisation de la diaspora.

## **2. Objectifs de l'Assemblée Générale Constitutive**

### **Objectif général**

Procéder à la création officielle de la CPS Mixte Diaspora, en conformité avec la législation en vigueur et les orientations de l'Agenda 2050.

### **Objectifs spécifiques**

- Présenter et adopter les statuts et règlements intérieurs de la CPS.
- Élire les membres du Bureau et mettre en place les organes de gouvernance.
- Définir les premières orientations stratégiques de la coopérative.
- Tenir une conférence inaugurale sur l'autonomisation des femmes et la diaspora dans la perspective de l'Agenda 2050.
- Organiser un point de presse pour communiquer les conclusions et la vision de la CPS.

## **3. Résultats attendus**

- La CPS Mixte Diaspora est officiellement constituée.
- Les statuts et règlements intérieurs sont adoptés.
- Le Bureau exécutif et les organes de gouvernance sont élus.
- Une vision stratégique initiale est définie.
- La CPS bénéficie d'une visibilité publique à travers la conférence et le point de presse.

#### 4. Participants attendus

- Membres fondateurs et adhérents du CL2D.
- Représentants des groupements et associations féminines.
- Acteurs de la diaspora sénégalaise.
- Représentants des ministères concernés (ESS, Femme, Agriculture, Commerce, Énergie, etc.).
- Partenaires institutionnels et techniques.
- Médias.

#### 5. Déroulement de l'Assemblée Générale Constitutive

1. Ouverture officielle : allocutions institutionnelles et présentation du contexte (Agenda 2050, ESS, rôle du CL2D).
2. Présentation et adoption des statuts et règlements intérieurs.
3. Élection du Bureau et installation des organes de gouvernance.
4. Conférence inaugurale : *Thème à préciser* (exemple : « Autonomisation des femmes et diaspora : leviers pour un Sénégal inclusif et prospère à l'horizon 2050 »).
5. Point de presse pour partager les conclusions et perspectives.
6. Clôture des travaux.

#### 6. Produits attendus

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive.
- Statuts et règlements intérieurs validés.
- Liste des membres élus au Bureau.
- Rapport de la conférence inaugurale.
- Recommandations et feuille de route initiale.
- Communiqué de presse.

#### 7. Lieu et date

- **Lieu** : Dakar, Sénégal
- **Date** : 4 octobre 2025

#### 8. Organisation et logistique

- **CL2D – Pôle Autonomisation des Femmes et de la Diaspora** : coordination générale.
- **Comité d'organisation** : préparation technique, mobilisation des participants, logistique et communication.
- **Partenaires stratégiques** : appui institutionnel, technique et financier.